

PROCÈS VERBAL

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 6 NOVEMBRE 2023

PAGE 1/3

P.V. n° 8

Président : M. GUIGNARD.

Présents: MM. BOESSO - REPENTIN – SICOT.

Administratifs: MM. VALLET - MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : <u>juridique@lfna.fff.fr</u> , le droit d'examen étant de 110 euros.

COUPE DE FRANCE

4^{ème} Tour:

Match n° **27292135** – E.S. Champniers / Périqueux Foot du 30/09/2023

Match arrêté. Ce dossier avait été transmis à la C.R. Discipline.

La Commission avait pris note du P.V. de la C.R. Discipline du 19/10/2023 qui avait donné match perdu aux deux équipes donc éliminées de la Coupe de France.

La Commission avait pris note du P.V. de la C.R. Appel du 25/10/2023 qui avait donné match à rejouer.

Cette rencontre avait donc été fixée le 28/10/2023 : victoire de l'E.S. Champniers.

La Commission avait pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 31/10/2023 qui avait donné match perdu à l'équipe de l'E.S. Champniers pour en attribuer le bénéfice à celle de Périqueux Foot qui a donc été qualifié pour le 5ème tour.

5ème Tour:

Match n° 27544558 – Périqueux Foot / F.C. Bassin d'Arcachon du 01/11/2023

Cette rencontre avait donc été fixée le 01/11/2023 : victoire du F.C. Bassin d'Arcachon.

6ème Tour:

La Commission homologue les résultats des 14 matches de ce tour, sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour avec les dossiers suivants :

Match n° **27466294** – Rochefort F.C. / Etoile Maritime F.C. du 28/10/2023

Match arrêté à la 67^{ème} minute par l'arbitre M. David PLAINCHAMP à la suite du terrain devenu impraticable.

Cette rencontre avait donc été donnée à rejouer le 01/11/2023 : victoire de l'Etoile Maritime F.C.



PROCÈS VERBAL

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 6 NOVEMBRE 2023

PAGE 2/3

Match n° **27466299** – Aunis Avenir F.C. / St-Paul Sport du 28/10/2023

Match non-joué à la suite d'un défaut d'éclairage.

Le club de St-Paul Sport sera crédité de **376.29 euros** (339 km aller x 1.11 euros) par débit de la LFNA. La Commission avait pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 02/11/2023 qui avait **donné match à jouer à une date ultérieure.**

Cette rencontre avait donc été donnée à jouer le 05/11/2023 : victoire d'Aunis Avenir F.C.

Match n° **27550045** – F.C. Rive Droite 33 / F.C. Bassin d'Arcachon du 08/11/2023

Cette rencontre en retard a donc été fixée le 08/11/2023.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

3ème Tour:

Match n° 27519939 – U.S. Pont l'Abbé d'Arnoult / A.S.F.C. Vindelle du 04/11/2023

Courriel de l'U.S. Pont l'Abbé d'Arnoult du 03/11/2023 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Pont l'Abbé d'Arnoult** et dit l'A.S.F.C. Vindelle qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 59 euros pour forfait à l'U.S. Pont l'Abbé d'Arnoult.

Match n° 27519984 – Stade Bordelais (2) / E.S. Blanquefortaise du 05/11/2023

Match non-joué à la suite d'un changement de terrain et de surface (d'herbe vers synthétique) couplé à un souci informatique empêchant la modification du terrain dans le logiciel, ce qui n'a pas permis au club visiteur de jouer, faute de chaussures appropriées.

La Commission donne ce match à jouer le dimanche 26/11/2023 à 14h30.

Les nombreux matches de ce <u>3ème tour</u> non-joués les 04 et 05/11/2023 sont reportés aux <u>25 et 26/11/2023</u> (en lieu et place du 4ème tour prévu initialement à ces dates au calendrier général Seniors).

CHAMPIONNATS

REGIONAL 2

Match n° **26113114** – Poule F - St-Paul Sport (2) / Stade Montois (2) du 28/10/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 02/11/2023 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**



PROCÈS VERBAL

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 6 NOVEMBRE 2023

PAGE 3/3

REGIONAL 3

<u>Match n° **26121704** – Poule D – F.C. des 3 Vallées 86 / Limoges Landouge Foot du 14/10/2023</u> La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 20/10/2023 qui **donne la rencontre à jouer à une date ultérieure.**

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président, **Daniel GUIGNARD**Le Secrétaire de séance, **Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 07/11/2023 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.